



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210414-D2021044SCA-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAËR
TI-KËR SKAËR

République Française

DEL 2021/044

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt et un
Le Mercredi 14 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig de Scaër sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.**

Étaient présents 24 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Jean Michel **LEMIEUX**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Christian **CARDUNER**, qui ont donné pouvoir respectivement à Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean Michel **LEMIEUX**.

ABSENT :

Marie-Pierre **GIRE**, Patrick **LE BRAS**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 14.04.2021/2021-044 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DSIL 2021 : ACCESSIBILITE NUMERIQUE DES USAGERS AUX SERVICES PUBLICS**

RAPPORTEUR M. FAOUCHER

La loi pour une République numérique a été publiée au Journal officiel du 8 octobre 2016. Cette loi prépare notre pays à saisir les opportunités, et à relever les défis, de la transition numérique, en permettant de :

- Libérer l'innovation en faisant circuler les informations et les savoirs, pour armer la France face aux enjeux globaux de l'économie de la donnée ;
- Créer un cadre de confiance clair, garant des droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles ;
- Construire une République numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.

La Commune de Scaër est engagée dans une démarche de redynamisation de son centre-bourg, de modernisation de ses services aux usagers et est lauréate du Programme Petites Villes de demain.

A ce titre, la commune souhaite saisir l'opportunité de subventionnement au titre de la DSIL 2021 et de son axe thématique prioritaire « Développement du Numérique et de la téléphonie mobile ».

La Commune souhaite en effet, obtenir le soutien financier de l'État pour déployer une nouvelle offre de services numériques aux usagers. Il s'agit de mettre en place des bornes interactives numériques sur la commune :

- 1 borne interactive extérieure, accessible 7/7 jours et 24/24 heures, positionnée Place de la Libération près de l'entrée de la Mairie
- 1 borne interactive intérieure, disponible en Mairie

Ces équipements permettront de répondre à plusieurs objectifs :

- Répondre à une obligation légale d'affichage des Municipalités (Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- Faciliter la consultation et la diffusion des informations,
- Moderniser l'affichage légal avec des outils numériques,
- S'informer facilement sur l'actualité municipale,
- Bénéficier d'un meilleur confort de lecture, y compris pour les PMR,
- Pouvoir consulter les documents à tout moment 24/7,
- Simplifier dans la vie de la commune,
- Pouvoir s'adresser facilement aux Élus,
- Supprimer les contraintes et les coûts liés à l'impression



Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

	HT
Borne Numérique interactive d'extérieur	15 633,00 €
Installation Borne Numérique interactive d'extérieur	900,00 €
Borne Numérique interactive d'intérieur	2 990,00 €
Installation Borne Numérique interactive d'intérieur	450,00 €
Total	19 973 €

Avec un plan de financement prévisionnel comme suit :

FINANCEUR	TYPE D'AIDE	En € HT	En %
ETAT	DSIL 2021	15 978,40 €	80
COMMUNE	Autofinancement	3 994,60 €	20
	TOTAL	19 973,00 €	100

VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique,

VU la circulaire du 2 février 2021 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires,

CONSIDERANT le Programme « Petites Villes de demain »

CONSIDERANT la démarche Redynamisation du Centre-Bourg engagée par la Commune,

CONSIDERANT la démarche de modernisation des services publics en cours au sein de la Commune,

VU l'exposé de M. FAOUCHER,

VU l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 07 avril 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

DE VALIDER le programme de modernisation des services publics et de déploiement de services numériques aux usagers,

D'AUTORISER le Maire à déposer le dossier de subvention au titre du dispositif DSIL 2021,

D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

